



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT



Direction générale de l'Aviation civile

Beauvais, le 30 Août 2011

Direction de la sécurité de l'Aviation civile
Direction de la sécurité de l'Aviation civile Nord
Délégation Picardie

Direction Départementale des Territoires
de l'Oise

Nos réf. : 1287 /DRPIC/PMI
Vos réf. :
Affaire suivie par : Pascal Miara
pascal.miara@aviation-civile.gouv.fr
Tél. : 03 44 11 49 11 - Fax : 03 44 11 49 08

S.A.U.E.
40, rue Jean Racine
BP 317
60021 Beauvais Cédex

Objet : Révision de PLU et de POS

J'ai l'honneur de vous faire savoir que le territoire des communes de :

- Saint-Léger-en-Bray
- Montataire
- Saint-Vaast-lès-Mello

n'est grevée d'aucune servitude aéronautique civile, tant radio-électrique que de dégagement d'aérodrome.

Je note toutefois que la base aérienne BA110 de Creil est située à moins de 8 Km des limites territoriales des deux dernières communes citées. Les éventuelles servitudes et contraintes aéronautiques liées à cette plate-forme n'étant pas connues de mes services, il y a donc lieu de consulter les autorités militaires compétentes.

En outre, il me paraît judicieux de rappeler aux conseils municipaux, l'existence de l'arrêté interministériel du 25 Juillet 1990, de portée générale, relatif aux installations dont l'établissement à l'extérieur des zones grevées de servitudes de dégagement est soumis à autorisation du ministre chargé de l'aviation civile et du ministre chargé des armées.

Enfin, il ne me semble pas indispensable que mes services participent aux prochaines réunions qui se tiendront dans le cadre de la révision du Plan local d'urbanisme ou du Plan d'Occupation des Sols de ces communes.

Le Délégué Picardie

Copie à : BA110 Creil

P. BAZER-BACHI

Présent
pour
l'avenir

Délégation Picardie
Aéroport de Beauvais
Tour de contrôle
60000 Tillé
Tél : +33 (0) 3 44 11 49 00